



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

téléphone

Question écrite n° 90236

Texte de la question

M. Yannick Favennec attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur les suites de l'accord intervenu, en mai 2015, entre les opérateurs de téléphonie mobile pour la couverture des zones rurales. Un recensement des communes qui ne disposent à ce jour d'aucun service de téléphonie mobile (2G) devait être établi par les préfets de région pour la fin de l'été 2015. C'est pourquoi il lui demande, afin de s'assurer que le plan de couverture des zones blanches en milieu rural ne prenne pas de retard, de bien vouloir lui communiquer la liste des communes mayennaises concernées par ce plan. Il lui demande également de bien vouloir lui faire connaître la liste des sites mayennais prioritaires - sur les 800 annoncés au niveau national - qui bénéficieront du mécanisme permettant de couvrir les zones où, même lorsque le centre-ville ou le centre bourg est couvert, aucune réception n'est possible (couverture des zones d'activité économique à l'écart du centre bourg, d'un équipement public isolé, d'une zone touristique dépourvue d'habitants mais fréquentée).

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favennec](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90236

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 octobre 2015](#), page 7661

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)